

Loudéac Communauté Bretagne Centre vous informe



www.bretagncentre.bzh

Loudéac Communauté Bretagne Centre fait évoluer le financement du service de collecte et de traitement des déchets en adoptant la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (TEOMI).

À compter du 1^{er} janvier 2027, votre facturation comprendra une part fixe et un volet incitatif. Ce volet incitatif corrèlera votre contribution à votre production réelle de déchets.

Dès le 1^{er} janvier 2026, le service commencera à comptabiliser le nombre de levées de votre bac marron (Ordures Ménagères Résiduelles) durant toute l'année. Ce nombre de levées servira pour la facturation de 2027.

Ce volet incitatif sera reconduit chaque année (comptabilisation de l'année en cours pour une facturation l'année suivante).

Pour tout renseignement complémentaire, nos services sont joignables par téléphone au 02 96 66 40 10, du lundi au vendredi de 9h à 12h, ou par mail : servicedechets@loudeac-communaute.bzh